

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

Entreprise audité :	GUERIN Plastiques	Date : 25 et 26/10/2022
Site de :	Siège et usine ZI Les Taillas BP 71 FR 43600 SAINTE-SIGOLENE	Auditeur : Denis LUCQUET
Activités du site :	Atelier secondaire : Avenue du Vivarais 43290 MONTFAUCON EN VELAY	N° affaire : 10819
	Production de GPI	Durée de l'audit : 2 jour(s) dont 0,5 j GPI
	Manipulation de GPI	Audit sur site : oui (les deux sites)
	Transport de GPI	
	Stockage, logistique	
	Recyclage	
	Aires de lavage de citernes	

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :

Créée en 1973, l'entreprise GUERIN Plastiques conçoit et fabrique des films et emballages plastique, principalement à base de polyéthylène. Le siège et les ateliers principaux sont situés à Sainte-Sigolène. Un atelier secondaire est situé sur le site de Montfaucou, avec uniquement de l'extrusion et de la « petite » impression en ligne.

L'entreprise dispose de différents ateliers : extrusion (en monocouche et multicouches), impression (jusqu'à 6 couleurs en flexographie en reprise ou en ligne (uniquement sur le site de Sainte-Sigolène), sacherie (sacs de formes diverses avec des soudures de fond, latérales ou mixtes, renforcées, présentés à plat ou en rouleaux prédécoupés, uniquement sur le site de Sainte Sigolène).

Le parc machine comporte 31 extrudeuses (23 monocouches, 7 tri-couches et 1 cinq couches)

Les marchés pour lesquels l'entreprise travaille sont : les produits industriels (agro-alimentaire, pharmaceutiques, matériaux de construction), des produits agricoles de protection, les pressings.

Il n'y a plus de marquage NF des produits, cela concernait, dans le passé, la fabrication de sacs poubelles.

L'effectif est de 130 personnes. La production est de l'ordre de 22 000 tonnes/an.

La primo certification ISO 9001 a été obtenue en juillet 1997.

L'entreprise Guérin va probablement changer de propriétaire dans les semaines qui viennent.

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/autre :

ISO 9001 depuis 1997

Taille des granulés plastiques présents sur le site :

Granulés : 2 à 5 mm - Résidus de perforation de films (opercules) : diam : 6 à 10 mm

1 - EQUIPEMENTS	CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Conforme	Vu l'instruction Environnement "Procédure prévenant la dispersion de granulés plastiques dans l'environnement". Une instruction a été établie pour chacun des deux sites. Elle contient la liste des zones concernées par des granulés au sol (stockage, production, manipulation). Un plan définit les positions des regards EP et leur équipement en filtres/tamis. L'instruction définit les équipements en place : <ul style="list-style-type: none"> -Des tamis métalliques sur les regards d'évacuation des eaux pluviales -Des filtres "Chapeau de sorcière" sur les regards d'évacuation des eaux pluviales -Un aspirateur dorsal à disposition des caristes pour tout déversement accidentel restreint -Des pelles et des balais en nombre suffisant dans chaque partie du site de production -Du scotch pour fermer les sacs percés -Des aspirateurs dans les ateliers Des containers spécifiques sont utilisés pour collecter et confiner les déchets aspirés/balayés (Octobins cartons couverts par une coiffe et banderolés). Caisse plastique à l'extérieur.				
1.2	Conforme	Les tamis métalliques ont une maille de 1,5 mm Les filtres "Chapeau de sorcière" sur les regards d'évacuation des eaux pluviales (Ultra Drain Guard - oil and sédiments) correspondent à des feutres géotextiles qui ne laissent passer que les liquides. Leur forme et leur positionnement empêche tout granulé d'être évacué avec les eaux pluviales.				
2- PROCEDURES						

2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme	Des instructions Environnement "Procédure prévenant la dispersion de granulés plastiques dans l'environnement" ont été établies pour chacun des sites : Ste Sigolène et Montfaucon. Un plan d'action spécifique a été établi pour la GPI, avec un audit interne des sites pour la définition des zones à risque et le diagnostic des mesures à prendre. Des fiches sensibilisation/formation ont été diffusées lors d'animation réalisés par le technicien QSE auprès des différents postes concernés (Garnisseurs, Caristes, Découpe mandrins, Expédition...), Une instruction de nettoyage des fosses des extrudeuses est affichée sur les pupitres des Chefs d'équipe.				
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	Oui. Les procédures sont adaptées au risques. La taille des tamis et filtre est adaptée à la granulométrie des plastiques présents sur le site.				
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	La liste des zones concernées par des potentiels granulés au sol a été établie (stockage, production, manipulation) dans l'instruction générale. Un plan définit les positions des regards EP et leur équipement en filtres/tamis.				
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Les granulés de MP (matière première) sont stockés en silos (avec aspiration via des tuyaux pour alimenter les machines), dans des Octabins ou Bigs bags filmés, ou alors des sacs sur palettes. Les palettes de sacs sont housées (housse étirable ou thermo-rétractable).				
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme	L'instruction Environnement "Procédure prévenant la dispersion de granulés plastiques dans l'environnement" prévoit la vérification des emballages par les caristes et les modalités de traitement, notamment des déversements. En cas de déchirure constatée sur un sac, les caristes réparent la fuite au moyen de ruban adhésif. Tous les mois, dans le cadre de l'audit interne GPI, une vérification globale est effectuée.				
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Les fiches de sensibilisation prévoient le ramassage systématique (aspiration/balayage) des granulés répandus au sol. La récupération et le confinement sont effectués dans des bennes/caisses dédiées. Les granulés ainsi collectés partent ensuite vers une entreprise de recyclage. Tous les vendredis après-midi, les caristes procèdent à un nettoyage des locaux de stockage et zones extérieures dans le cadre d'un roulement des espaces à nettoyer. Ces dispositions sont opérationnelles à Sainte-Sigolène, et en cours de déploiement à Montfaucon.				
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Il n'existe pas de bassin de rétention dans le périmètre de l'usine. Il est situé en aval, chez un autre industriel. Tous les regards d'eaux pluviales sont nettoyés tous les 6 mois, par une entreprise extérieure, selon un planning de suivi géré par le service QSE. Vu planning, photos et factures : OK (Ste Sigolène et Montfaucon)				

2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Améliorable	Tous les espaces extérieurs de circulation ou de stockage sont nettoyés tous les 6 mois, par une entreprise extérieure, selon un planning de suivi géré par le service QSE. Vu planning, photos et factures : OK (Ste Sigolène et Montfaucon). Les derniers nettoyages des extérieurs et regards ont été réalisés le 19/05, 12/10 et 15/10/2022. Les abords végétalisés qui bordent sur deux mètres le parc de stockage extérieur ne sont pas encore intégrés dans le nettoyage semestriel réalisé par le prestataire extérieur, et/ou dans le contrat "entretien des espaces verts".				
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Améliorable	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est bien vérifié et enregistré à l'occasion des nettoyages semestriels et des audits internes GPI semestriels. L'enregistrement du résultat de cette vérification des équipements (tamis et filtres) mériterait d'être plus détaillé dans les fiches d'audit "Granulés au sol", au delà de la simple mention "Équipements en bon état et en nombre suffisant". A noter que deux personnes accompagnent la société de nettoyage sur le terrain, avec le technicien QSE en supervision. Les grilles siphonides des fosses des extrudeuses font l'objet d'un contrôle et nettoyage trimestriel réalisé par le service maintenance avec enregistrement dans le plan de maintenance.				
3- FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Conforme	Des animations /formations ont été dispensées par le technicien QHSE auprès de différents acteurs concernés par les GPI (Chefs d'atelier d'extrusion , Garnisseurs, Caristes, Découpe mandrins, Expédition...) sous la forme de 1/4 h Environnement avec : mise en main de l'instruction Environnement "Procédure prévenant la dispersion de granulés plastiques dans l'environnement" et remise d'une fiche de synthèse avec les missions opérationnelles et les périodicités. Vu les fiches de sensibilisation signées par les acteurs : OK. Le planning de nettoyage interieur et extérieur, avec les émargements de réalisation, est affiché dans les deux ateliers Réceptions/Expéditions et Découpe mandrins. Une réunion sur les deux sites a permis de présenter l'instruction aux différents responsables.				
4 - CONTRÔLE INTERNE							
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Un audit semestriel est réalisé par le service QSE en utilisant une grille d'enregistrement avec une check-list des points à contrôler. Trois audits ont été réalisés jusqu'alors (initial = diagnostic, puis les sites de St Sigolène et Montfaucon); Vu les rapport d'audits du 21/10/2022 (Ste Sigolène) et 20/10/2022 (Montfaucon). Les rapports d'audit examinés comportent des photos des points insatisfaisants. Un audit de levée des écarts est prévu dans un délai d'un mois pour vérifier le traitement des écarts relevés.				

Conclusions de l'audit :

Les dispositions mises en place pour éviter la dispersion des granulés plastiques vers l'extérieur du site et le milieu naturel apparaissent globalement satisfaisantes et sont conforme aux exigences. **Aucune non-conformité n'a été mise en évidence.**

Deux point "améliorables" ont été notifiés et devront faire l'objet d'actions d'amélioration d'ici le prochain audit.

L'auditeur donne un avis favorable pour la délivrance de l'attestation.

AVIS

FAVORABLE

NON-FAVORABLE

Rayez la mention inutile

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.